



**PRÉFET  
DE LOT-ET-GARONNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

-

**Autorisation environnementale concernant l'aménagement de trois zones d'expansion de crue sur le Labourdasse et le Ministre sur les terrains des communes d'Estillac, Roquefort, Moirax et Aubiac.**

Une participation du public par voie électronique est ouverte **du 07 octobre 2022 inclus au 08 novembre 2022 inclus**.

Elle porte sur l'aménagement de zones d'expansion de crues sur les communes sus-citées aux lieux-dits Vidounet, Pitot et Samazan.

Les pièces du dossier, comprenant notamment l'étude d'incidence environnementale et la décision de l'autorité environnementale ne soumettant pas la procédure à l'obligation d'une étude d'impact seront consultables sur le site internet des services de l'État (<http://www.lot-et-garonne.gouv.fr>, rubrique Publications/Publications légales/Avis d'ouverture d'enquête publique), pendant **33 jours, du 07 octobre 2022 inclus au 08 novembre 2022 inclus**, où chacun pourra en prendre connaissance.

Les observations éventuelles pourront être adressées par voie électronique à l'adresse suivante : **pref-enquete-publique@lot-et-garonne.gouv.fr**.

À l'issue de l'enquête, la décision susceptible d'intervenir est un arrêté d'autorisation environnementale, pris par le préfet de Lot-et-Garonne. Les demandes de renseignement concernant ce dossier sont à adresser au responsable du projet : service hydraulique et environnement, Agglomération d'Agen, Unité Territoriale Ouest – Lieu-dit Saylat – Agropôle – 47310 ESTILLAC